

Conditions générales De vente - FORMATIC

FORMATIC se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales à tout moment. Elles sont applicables au jour de la commande et adressée sur demande ou jointes aux devis adressés.

PRÉSENTATION

FORMATIC réalise dans le cadre de son activité un certain nombre d'actions de formations et a été accrédité en tant prestataire de formation et enregistrée sous le numéro 26890024389 auprès du Préfet de région Bourgogne/Franche-Comté. Le siège social est établi 14 rue Auguste Morel – Immeuble le Saint Pregts – 89100 SENS et son établissement secondaire au 5 Rue Hyppolyte Mège Mouries 78120 Rambouillet.

FORMATIC développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise. FORMATIC réalise également des études et du conseil opérationnel aux entreprises (l'ensemble des prestations FORMATIC étant ci-après dénommée "l'Offre de services FORMATIC" ou "l'Offre de services").

OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les Offres de services FORMATIC relatives à des commandes passées auprès de FORMATIC par tout client professionnel (ci-après "le Client").

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de FORMATIC, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que FORMATIC ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de FORMATIC, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

ÉTUDE ET CONSEIL OPÉRATIONNEL

Toute prestation d'étude et de conseil opérationnel fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par FORMATIC. En cas d'acceptation par le Client, un acompte minimum de 20 % du coût total de la prestation sera versé par le Client.

Le cas échéant, le prix de la prestation est révisable à la date anniversaire du contrat par application de la formule de révision visée ci-après.

Pour la réalisation des missions d'études et de conseil opérationnel, FORMATIC facture le temps des consultants consacré à la mission, soit en fonction d'un prix par jour d'intervention, soit au forfait.

Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires. Sauf indication contraire dans la proposition, ces frais sont facturés à leur prix coûtant augmenté des frais de gestion évalués forfaitairement à 10 %.

FORMATIONS EN PRÉSENTIEL

Formations interentreprises

Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises disponibles au catalogue FORMATIC et réalisées dans des locaux de FORMATIC (Sens et Rambouillet) ou mis à disposition par une entité spécialisée dans la location de salles de formation.

Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant pour partie, sans escompte à l'ordre de FORMATIC et ensuite en fonction d'un échéancier prévue avec le Client.

Tous les prix concernant la formation sont indiqués hors taxes et exonérés de TVA dans le cadre de l'activité de formation et par contre sont à majorer du taux de TVA en vigueur pour toute prestation d'étude et de conseil opérationnel.

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont optionnels et sont directement facturés au Client qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir le remboursement auprès de son OPCA.

Remplacement d'un participant

FORMATIC offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité jusqu'à 10 jours ouvrés. Si le remplacement intervient moins de 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, il ouvre droit à une indemnité forfaitaire de 100 € au profit de FORMATIC.

Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, FORMATIC se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

Formations intra-entreprises

Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations intra-entreprises développées sur mesure et exécutées dans les locaux de FORMATIC (Sens et Rambouillet), du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

Conditions financières

Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par FORMATIC. Sauf disposition contraire dans la proposition FORMATIC, un acompte minimum de 20 % du coût total de la formation sera versé par le Client.

Le cas échéant, le prix est révisable à la date anniversaire du contrat par application de la formule de révision visée au 7.2.3 ci-après

DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise.

L'attestation de participation est adressée après la formation. Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

Règlement par un OPCA

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à FORMATIC. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par FORMATIC au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à FORMATIC au premier jour de la formation, FORMATIC se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Annulation des formations en présentiel à l'initiative du Client

Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre FORMATIC et le Client et sont bloquées de façon ferme.

En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session: aucune indemnité ;
- Report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session: 50 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au client;
- Report ou annulation communiqué moins de 8 jours ouvrés avant la session: 50 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICES FORMATIC

Modalités de passation des Commandes

La proposition et les prix indiqués par FORMATIC sont valables un (1) mois à compter de l'envoi du bon de commande. L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par FORMATIC d'un bon de commande signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission dudit bon de commande.

La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par FORMATIC à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

Facturation - Règlement

Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Si besoin, ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo projecteur, autre matériel ...) sont facturés en sus.

Paieement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture;
- le règlement est accepté par chèque, virement bancaire ou postal;
- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement, FORMATIC pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à un intérêt de retard de 2,5% par mois sera appliqué au montant HT de la facture.

Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Révision de prix

Le cas échéant, la proposition financière du PRESTATAIRE acceptée par le Client sera révisée à chaque date anniversaire du contrat par application automatique de la formule de révision de prix suivante :

$$P1 = PO * (S1) * SO$$

Où P1 = prix révisé en EUR HT P0 = prix initial en EUR HT

S1 = indice Syntec à la date de renouvellement du contrat

SO = indice Syntec à la date de signature du contrat ou à la date anniversaire du contrat pour les périodes postérieures.

Limitations de responsabilité de FORMATIC

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de FORMATIC est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de FORMATIC est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité de FORMATIC ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

Force majeure

FORMATIC ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à FORMATIC, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de FORMATIC.

Propriété intellectuelle

FORMATIC est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par FORMATIC pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de FORMATIC. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de FORMATIC.

En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, ainsi que des bases de données de FORMATIC, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En tout état de cause, FORMATIC demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par FORMATIC au Client. FORMATIC s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

Protection des données à caractère personnel

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque Utilisateur que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par FORMATIC aux fins de réalisation et de suivi de la formation;
- La connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des Utilisateurs sont des données accessibles à ses services;

conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à FORMATIC.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'Utilisateur et auxquelles il aura eu accès.

FORMATIC conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par l'Utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Droit applicable - Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et FORMATIC à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Sens.